



—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42 Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE ST. PIERRE de CHERENNES N°INSEE 443

LEGENDE

INONDATIONS

1₁ Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

1₂ Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

5₁ Glissements importants - Construction interdite

5₂ Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

6₁ Zone dangereuse - Construction interdite

6₂ Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée= interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON Dessinateur:	Etabli	24	10	1980	ECHELLE 1/10000
	Modifié			198	
	Approuvé			198	

Direction
Départementale
des Territoires

 préfet de l'Isère

**INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS**
COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHERENNE
 Avertissement: seuls les plans de zonage papier des
documents approuvés ont une valeur réglementaire
Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

Vu pour être annexé à mon
arrêté du **05 JUIN 1996**
 Pour le Préfet Commissaire
de la République au Département
de l'Isère
 Le Chef de Bureau Délégué,

 M. COMMON